

Table des matières

Message du ministre	4
Une stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario	5
Le secteur forestier de l'Ontario : explorer les possibilités	10
 Élargir les marchés pour les produits du bois 	10
 Accroître la participation des Autochtones dans le secteur forestier 	11
Abaisser les coûts	11
 Renforcer la résilience pour gérer les incertitudes commerciales 	11
 Promouvoir les perspectives de carrière en foresterie 	12
Le secteur forestier de l'Ontario : mettre à profit les possibili és	13
· La gestion durable des forêts	13
 L'approvisionnement en bois et la demande future 	16
Répondre au changement climatique	17
 Les possibilités d'innovation 	18
• En vedette : Promouvoir la diversification et l'innovation dans les produits forestiers	20
L'avenir du secteur forestier de l'Ontario	22
Promouvoir l'intendance et la durabilité	23
Objectifs	23
Premiers domaines d'action	23
· Faire connaître mieux encore nos pratiques de gestion durable des forêts	23
 Mener de la recherche appliquée et des travaux axés sur les meilleures 	
connaissances scientifiques	24
 Établir et renforcer des partenariats avec les Autochtones 	24
 Améliorer la collaboration dans la gestion des forêts 	24
 Respecter les droits autochtones et protéger les valeurs forestières 	25
Déterminer les effets du changement climatique	25
Domaines d'action futurs	26
Répondre au changement climatique pour atténuer ses effets	26
Accroître l'exploitation du bois	27
Objectifs	27
Premiers domaines d'action	27
Investir dans les technologies de pointe en télédétection	27
Supprimer les obstacles à l'accès au bois découlant des politiques	27
S'orienter pour stimuler la croissance forestière	27
Améliorer le niveau de certitude à l'égard de l'approvisionnement en bois,	
veiller à son utilisation et attirer de nouveaux investissements	28
Domaines d'action futurs	28
· Récolter notre approvisionnement durable en bois disponible	28
 Établir des objectifs chiffrés pour la croissance forestière 	29
Stimuler la productivité de nos forêts	29
Accroître la récolte sur les terres privées	29

Renforcer la compétitivité des coûts de l'Ontario	30
Objectifs	30
Premiers domaines d'action	30
Examiner les coûts de l'énergie	30
 Optimiser l'utilisation des sous-produits des usines et des scieries 	30
Abaisser les taxes et impôts	31
 Réaliser des investissements stratégiques dans les chemins forestiers 	31
 Examiner certaines composantes du prix de coupe 	31
 Réduire le fardeau réglementaire et rationaliser les processus 	31
Domaines d'actions futurs	31
Mieux orienter les Fonds	31
Tirer les bénéfices des investissements dans l'inventaire forestier	32
Favoriser l'innovation, les marchés et les talents	33
Objectifs	33
Premiers domaines d'action	33
 Réaliser des investissements stratégiques 	33
Promouvoir l'innovation	34
Accroître l'utilisation du bois	34
 Accéder à de nouveaux marchés 	35
Lever les obstacles commerciaux	35
Faire de l'Ontario le choix naturel	35
Collaborer à l'analyse du carbone	35
Développer les talents dans le secteur forestier	36
Domaines d'actions futurs	36
Adopter de nouvelles technologies	36
 Mettre à l'essai des véhicules automatisés 	37
Soutenir l'innovation dans la construction	37
La voie à suivre	38
Travailler avec les collectivités autochtones	38
Comité consultatif	38
Indicatours de rendement clés	38

Message du ministre



Alors que nous lançons cette stratégie en août 2020, lOntario et le reste du monde en sont aux premières étapes du rétablissement après avoir subi les effets économiques et humains foudroyants de la pandémie de COVID-19. Le rôle vital que joue le secteur forestier dans notre société a été particulièrement évident pendant cette période difficile. Il a continué à fournir les produits forestiers essentiels pour l'hygiène, les aliments et les fournitures médicales, ainsi que pour l'emballage et l'expédition.

L'industrie forestière de l'Ontario génère des revenus de plus de 18 milliards de dollars et elle soutient presque 147 000 emplois directs et indirects un peu partout dans la province. Elle est une source d'emplois d'importance cruciale dans les collectivités rurales et du Nord de l'Ontario, régions accueillant peu d'autres industries. On reconnaît dans le monde entier que notre bois et nos produits du bois proviennent de forêts gérées de manière responsable et durable. Nous sommes aussi connus comme des innovateurs et des chefs de file au sein de l'industrie mondiale. Malgré cela, le secteur forestier de l'Ontario ne parvient pas encore à réaliser tout son potentiel.

Voilà pourquoi, en septembre 2018, notre gouvernement a annoncé l'élaboration d'une stratégie pour le secteur forestier en vue de réduire les obstacles et les coûts ainsi que d'attirer les investissements et l'innovation afin de stimuler la croissance économique et de créer des emplois tout en veillant à ce que les forêts de l'Ontario soient gérées de manière viable pour les générations actuelle et futures. Les mesures de cette stratégie sont d'importance plus grande que jamais alors que le secteur forestier et l'économie dans son ensemble se rétablissent des effets de la COVID-19.

Je tiens à remercier sincèrement les nombreuses personnes et organismes qui ont contribué à l'élaboration de cette stratégie : les dirigeants autochtones, municipaux et industriels, les entrepreneurs et les innovateurs, les experts et les membres des collectivités de tout l'Ontario qui nous ont fait profiter de leur expérience et de leurs suggestions pendant l'élaboration de la version provisoire, puis de la version définitive de la stratégie. Cette stratégie pour le secteur forestier se fonde sur les opinions reçues et présente des mesures que nous prendrons pour aider les entreprises à mettre pleinement à profit le potentiel énorme des forêts de l'Ontario tout en veillant au respect de normes élevées de gestion durable des forêts.

Je suis impatient de travailler avec l'industrie forestière, les partenaires autochtones et les représentants municipaux pour mettre en œuvre cette stratégie et bâtir un avenir prometteur pour le secteur forestier et les nombreuses personnes et collectivités qui en dépendent.

John Yakabuski Ministre des Richesses naturelles et des Forêts





Depuis des siècles, les résidents de l'Ontario utilisent le bois pour construire des maisons et des meubles, pour fabriquer du papier et des emballages et comme source d'énergie. La forêt joue un rôle essentiel pour les collectivités autochtones qui ont un lien fort avec la terre, dont certaines en tirent leurs moyens de subsistance, leurs valeurs et leurs remèdes. Au cours des dernières décennies, nous avons aussi entrepris d'utiliser le bois et ses composantes dans d'autres produits comme le dentifrice, les épaississants alimentaires, les articles de toilette, les couches, les emballages alimentaires et médicaux stérilisés, les adhésifs, les pièces automobiles, les cosmétiques, les produits chimiques, les matériaux de construction avancés et même les vêtements.

Pendant la pandémie de COVID-19, le secteur forestier a été reconnu essentiel pour produire et livrer des produits de première nécessité : matériaux de construction, produits d'hygiène, aliments et fournitures médicales, produits d'emballage et d'expédition et serviettes en papier, produits pour les besoins sanitaires et papier hygiénique. Il a aussi fourni les matières premières nécessaires à la fabrication d'équipement de protection individuelle, comme les masques, les blouses, les filtres et les emballages bioactifs.

Mondialement et localement, nous observons une évolution claire des préférences des consommateurs vers l'utilisation de produits renouvelables plus respectueux de l'environnement et provenant de sources durables. Désormais, le bois est considéré comme une solution viable pour remplacer les plastiques à usage unique. Le secteur forestier de l'Ontario fournit ce genre de produits depuis plusieurs générations et les débouchés s'élargissent.

Une étude de 2018 réalisée pour les Nations Unies indique que la demande mondiale en produits forestiers devrait augmenter de plus de 30 % d'ici 2030.

L'Ontario est bien placé pour contribuer à satisfaire cette demande du fait de nos bons antécédents en matière de gestion responsable des forêts.

Malgré tout, depuis 2000, le secteurforestier de l'Ontario a dû faire face à la perte de plus de 35 000 emplois et à une diminution du revenu réel tiré des emplois d'environ 1,9 milliard de dollars. Le volume de bois actuellement récolté représente moins de 60 % de la récolte de l'an 2000. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé, dans son document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018, à élaborer une stratégie pour le secteur forestier qui favorisera la croissance économique et indiquera haut et fort que l'Ontario est ouvert aux affaires. L'objectif de la stratégie est de permettre une croissance durable du secteur forestier de manière à créer des débouchés et de la prospérité pour des milliers de familles ontariennes, tout en encourageant l'innovation et l'investissement dans cette industrie.

Cette stratégie fait partie du plan du gouvernement en vue de créer des emplois, réduire le fardeau bureaucratique et favoriser la croissance économique ainsi que la prospérité dans toute la province tout en veillant à une intendance responsable de nos ressources naturelles pour les générations à venir. Elle s'articule à plusieurs autres stratégies du gouvernement, notamment le Plan environnemental conçu en Ontario et le Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements, afin d'aider l'Ontario à atteindre ses objectifs de croissance responsable du secteur forestier tout en créant des débouchés et de la prospérité pour les nombreuses personnes qui en dépendent.

Ensemble, le gouvernement de l'Ontario et l'industrie forestière créeront avec leurs partenaires du secteur de la recherche et de l'enseignement, des collectivités autochtones et d'autres ordres de gouvernement un climat d'affaires qui favorise la croissance et l'innovation et aide l'industrie à s'adapter à un contexte commercial en évolution constante.



Principes fondamentaux

Mettre à profit nos atouts

Renforcer les partenariats

Garantir la durabilité

Favoriser l'innovation Faire croître les marchés

Vision

Le secteur forestier de l'Ontario est un chef de file mondial dans la fabrication et la vente de produits forestiers provenant de forêts renouvelables, durables et gérées de manière responsable.

L'Ontario est un lieu privilégié pour investir dans les produits de base, les produits forestiers novateurs et la fabrication de pointe.

Quatre axes d'action



Promouvoir l'intendance et la durabilité

- · Améliorer la reconnaissance de notre gestion durable des forêts
- Établir et renforcer les partenariats avec les collectivités autochtones
- Respecter les droits autochtones et protéger les valeurs
- Utiliser les meilleures études et connaissances scientifiques
- · Réagir à un climat changeant
- · Améliorer la collaboration dans la gestion de nos forêts



Accroître l'exploitation du bois

- Investir dans des technologies de pointe en télédétection
- Supprimer les obstacles entravant l'accès au bois
- Stimuler la croissance des forêts
- Donner des certitudes d'approvisionnement en bois
- Maintenir et attirer les investissements



Renforcer la compétitivité des coûts de l'Ontario

- · Accroître l'efficience pour contribuer à réduire les coûts
- · Réduire le fardeau réalementaire
- Examiner des investissements stratégiques dans l'infrastructure essentielle
- Encourager l'utilisation d'essences et de qualités de billes sous-utilisées



Favoriser l'innovation, les marchés et les talents

- Élargir et trouver de nouveaux marchés
- Développer les talents dans le secteur forestier
- Encourager l'utilisation du bois et élaborer de nouveaux produits novateurs
- · Faciliter l'adoption de technologie
- · Accroître l'utilisation du bois dans les immeubles et les ponts de l'Ontario



Foresterie

en chiffres

Les forêts en Ontario :

66 % du territoire de la province



17 % des forêts du Canada



2 % des forêts du monde



Les forêts de l'Ontario:

71 millions

d'hectares de forêt de l'Ontario couvrent l'équivalent des territoires combinés de l'Allemagne, de l'Italie et des Pays-Bas



Croissance annuelle moyenne des forêts de la Couronne

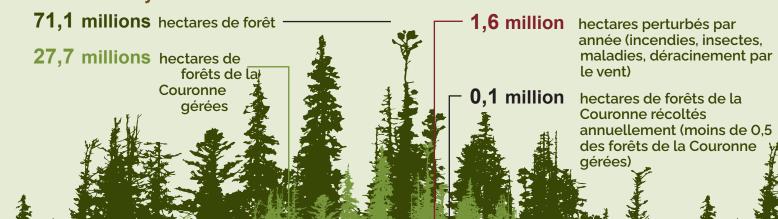
Disponible pour récolte c. récolte réalisée



Réalisée



En Ontario il y a



L'industrie forestière en chiffres

Statistiques de l'année 2018

4,3 milliards \$

apport de l'industrie forestière au PIB provincial



18 milliards \$

revenus totaux



72,6 millions et +

arbres plantés



6,7 milliards \$

exportations, dont

869 millions destinés à l'industrie du meuble





147 000*

emplois directs, indirects et induits



221 millions et +

graines pour l'ensemencement aérien



Emplois directs



Volume des récoltes par produit:



56 %

scieries



29 %

pâtes et papiers



matériau composite



combustible

Bois dans les produits de tous les jours





ÉPI et produits hygiéniques

L'équipement de protection individuelle et d'autres produits hygiéniques utilisent la pulpe



Pâte dentifrice

Contient des composantes du bois comme la gomme de cellulose et le xylitol



Crème glacée

La crème glacée molle contient de la cellulose pour l'aider à garder sa forme



Poli à ongles

Utilise du nitrate de cellulose qui lui donne de la force et permet le sèchage rapide



Serviettes

Certaines sont faites de rayonne fabriquée à partir d'un composé du bois, la cellulose



Gomme

Utilise des composantes chimiques du bois comme l'ester de rosine



Bois massif

Nouvelle catégorie permettant de construire des immeubles plus élevés et à plus grande échelle

Le secteur forestier de l'Ontario : explorer les possibilités

L'industrie forestière de l'Ontario génère des produits du bois novateurs qui répondent aux choix respectueux de l'environnement actuels et futurs des consommateurs. Voici quelques-unes de ses orientations majeures:

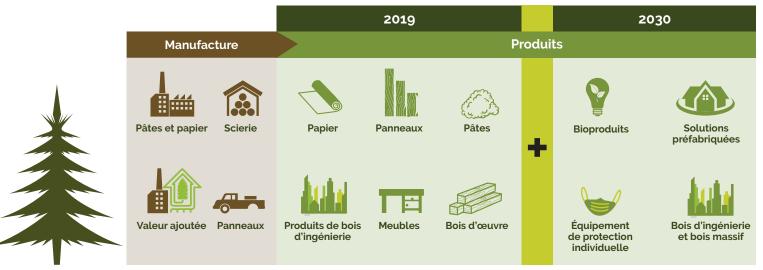
Élargir les marchés pour les produits du bois

L'Ontario n'utilise que la moitié du bois qui pourrait être récolté de manière durable.

Environ 15 millions de mètres cubes de bois ne sont pas utilisés et pourraient être mis à disposition pour attirer l'investissement dans de nouveaux marchés intérieurs et internationaux. Les plans de gestion forestière approuvés en Ontario identifient environ 30 millions de mètres cubes d'approvisionnements en bois pouvant être exploités de manière viable chaque année, une quantité largement inférieure aux 38 millions de mètres cubes de croissance annuelle de nos forêts gérées. Moins de la demie de un pour cent des forêts de la Couronne gérées est récolté chaque année. L'Ontario explore actuellement l'élargissement des marchés pour ses produits forestiers tout en s'attachant à renforcer les entreprises existantes. De nombreux produits nouveaux et innovants dépendent des producteurs primaires de bois d'œuvre, de panneaux de copeaux orientés, de placage et de pâte de bois. La demande en matières nécessaires à ces nouveaux produits novateurs contribue à renforcer les chaînes d'approvisionnement existantes. En favorisant l'exploitation de ce bois, nous facilitons l'élargissement des débouchés pour les collectivités ontariennes autochtones et autres qui dépendent des forêts.

Les tendances mondiales montrent une diminution de l'intérêt à l'égard de la construction de maisons unifamiliales au bénéfice des maisons plurifamiliales de plus de trois étages. Les progrès récents dans la technologie et l'innovation fondées sur le bois massif peuvent aider l'Ontario à jouer un rôle accru

FORESTERIE ET ÉCONOMIE VERTE ÉMERGENTE





dans les marchés de la construction de maisons plurifamiliales à plusieurs étages et de bâtiments en bois de grande hauteur, au Canada et à l'étranger. À l'heure actuelle, plusieurs grands immeubles en bois massif sont en construction à Toronto.

De plus en plus d'utilisations pour la fibre du bois sont découvertes : masques, papiers bioactifs, vêtements, pièces automobiles, cosmétiques, produits chimiques, systèmes de construction évolués et produits de remplacement naturels pour les plastiques à usage unique. À mesure que l'industrie de l'Ontario innove et se transforme, de nouveaux produits et de nouveaux marchés offriront des solutions à l'approvisionnement provincial sous-utilisé en bois.

Accroître la participation des Autochtones dans le secteur forestier

L'Ontario reconnaît que les collectivités autochtones ont un lien fort avec la terre et que leurs membres exercent des droits ancestraux et issus de traités dans les forêts. L'Ontario s'est engagé à poursuivre la construction de liens forts et de partenariats mutuellement avantageux avec les collectivités autochtones de toute la province. Les collectivités autochtones veulent plus participer à la gestion des forêts, utiliser les connaissances écologiques traditionnelles, tirer des bénéfices économiques directs des forêts et créer plus d'entreprises autochtones du secteur forestier.

Les jeunes Autochtones, de plus en plus nombreux, pourraient faire partie de la main-d'œuvre future et prendre les rênes de l'établissement de nouvelles activités forestières commerciales, lesquelles procureraient des bénéfices directs à leurs collectivités et y développeraient la capacité de participer à tous les aspects de l'économie forestière. L'Ontario travaillera également avec l'industrie forestière et les collectivités autochtones pour explorer les possibilités d'un partage accru des bénéfices de la gestion durable des forêts.

Abaisser les coûts

Pour renforcer la compétitivité de l'industrie forestière de l'Ontario, il faut étudier, et réduire là où cela est possible, les coûts élevés liés au fardeau réglementaire, au bois livré, à l'énergie, à l'équipement, au transport et à la planification de la gestion forestière. Voilà pourquoi, l'Ontario continuera d'examiner les possibilités de réduire les barrières et les coûts comme il l'a fait récemment en modernisant les manuels de gestion des forêts de l'Ontario, le processus de vérification indépendant des forêts et les exigences d'évaluation environnementale en ce qui concerne la gestion forestière. Ces mises à jour sont conformes au cadre stratégique complet de l'Ontario en matière de gestion durable des forêts et visent à donner du temps aux entreprises ainsi qu'à réduire leurs coûts.

Renforcer la résilience pour gérer les incertitudes commerciales

Environ 96 % des exportations de produits du bois de l'Ontario sont destinées aux États-Unis. La dépendance de l'Ontario à l'égard des exportations vers ce marché est un formidable atout lorsque les prix et la demande sont forts et que le commerce est ouvert et équitable, et un défi de taille dans le cas inverse.



L'Ontario peut mieux se préparer à gérer ces fluctuations en favorisant l'innovation dans la fabrication, la diversification des produits, l'accroissement du commerce intérieur et l'accès à de nouveaux marchés d'exportation. En 2019, l'Ontario a annoncé le financement de la première usine de bois lamellé-croisé en Ontario. Lorsqu'elle sera en exploitation, cette usine de Saint Thomas utilisera du bois d'œuvre du Nord pour fabriquer un nouveau produit qui accroîtra la gamme et les types d'immeubles faits en bois. L'Ontario encourage la population à acheter du bois local par l'intermédiaire de programmes comme Le bois de l'Ontario permettant aux producteurs d'identifier leur produit et de le mettre en marché. De plus, l'Ontario aide à ouvrir de nouveaux marchés étrangers, y compris les marchés émergents comme l'Inde, en envoyant des missions d'exportation et en soutenant les missions d'acheteurs qui nous visitent

Promouvoir les perspectives de carrière en foresterie

Pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre, l'Ontario soutiendra l'éducation forestière et encouragera les jeunes adultes à faire carrière dans le secteur forestier. Cela nécessite notamment de mettre en lumière le vaste éventail de perspectives de carrière dans le secteur forestier et le fait que les forêts de l'Ontario sont gérées de manière durable et responsable. Compte tenu du lien important qu'ont les collectivités autochtones avec les terres et les ressources naturelles, les jeunes Autochtones, en particulier, pourraient jouer un rôle essentiel dans la croissance de la main-d'œuvre forestière future et ainsi contribuer à renforcer le secteur forestier.

L'Ontario soutient la formation dans le secteur forestier par le programme Compétences + Ontario, un programme de perfectionnement de la main-d'œuvre dans des secteurs précis qui donne aux employeurs accès à des travailleurs qualifiés répondant à leurs besoins en matière de compétences. Compétences + Ontario propose également aux chercheurs d'emploi et aux travailleurs des services d'emploi et de formation axés sur des secteurs spécifiques pour aider ces personnes à décrocher un emploi, à s'y épanouir et à y progresser. Les projets de Compétences + Ontario qui soutiennent le secteur forestier comprennent trois initiatives : deux relèvent du Collège Confederation (un dans le Nord-Ouest et l'autre dans le Nord-Est) et la troisième, menée dans la région de Greenstone, est un programme de formation en apprentissage et d'exploitation forestière dans la Nation Nishnawbe administré par Oshki-Pimache-O-Win: the Wenjack Education Institute. Plus de 200 travailleurs forestiers et chercheurs d'emploi seront formés dans le cadre de projets de Compétences + Ontario en 2020.



Le secteur forestier de l'Ontario : mettre à profit les possibili és

La gestion durable des forêts

Nos forêts publiques (de la Couronne) sont vastes et offrent de nombreux avantages économiques, sociaux et environnementaux à la population de l'Ontario. Les forêts de la Couronne offrent de la biodiversité, des habitats fauniques et des possibilités récréatives, tout en aidant à atténuer les effets des changements climatiques. Grâce à la récolte durable, les forêts de la Couronne soutiennent également une industrie forestière qui crée des produits nécessaires et de bons emplois.

Nous savons que, pour que l'industrie forestière de l'Ontario reste forte et dynamique à longue échéance, nos forêts de la Couronne doivent demeurer en santé, diversifiées et productives. Grâce à notre solide cadre stratégique de gestion durable des forêts, les forêts de la Couronne de l'Ontario sont diversifiées et résilientes, et le bois que nous y récoltons est issu de sources durables et renouvelables.

Le cadre stratégique de gestion durable des forêts de l'Ontario est reconnu à l'échelle mondiale pour sa gestion efficace des forêts de la Couronne. Il s'agit d'un système robuste, ancré dans les meilleures connaissances scientifiques et fondé sur une démarche de gestion adaptative de la planification, de la mise en œuvre, de la surveillance et du réaménagement qui s'appuie sur le rendement et l'évaluation des nouvelles données, des connaissances scientifiques et des connaissances écologiques traditionnelles.

Le cadre stratégique de gestion durable des forêts repose sur la Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne. Il assure la gestion durable des forêts de la Couronne d'une manière qui doit tenir compte de la vie végétale et animale, y compris les espèces en péril, ainsi que de l'eau, du sol, de l'air et des valeurs économiques et sociales.

Le cadre comprend des mécanismes et des outils qui assurent la surveillance et la protection de l'environnement et de la biodiversité dans nos forêts de la Couronne gérées. Ces mesures sont les suivantes:

- 1. Le Manuel de planific tion de la gestion forestière prescrit un processus rigoureux qui détermine le niveau approuvé de récolte et de renouvellement, et protège les valeurs naturelles, culturelles et autochtones. Ce processus nécessite la consultation du public et des collectivités autochtones.
- 2. Les guides de gestion forestière offrent des pratiques et des méthodes sylvicoles pour conserver la biodiversité et protéger l'habitat faunique, les bassins versants, le patrimoine culturel et les valeurs récréatives. Ces guides doivent être examinés au moins une fois tous les 10 ans pour que les plus récentes connaissances scientifiques, l'examen des faits probants et les conseils d'experts soient intégrés à la gestion forestière. Ils orientent le type, la disposition et l'âge des forêts dans le paysage. Cela aide les gestionnaires forestiers à préserver l'habitat de la faune, des oiseaux, des poissons et des plantes, y compris les espèces en péril. Les guides déterminent également si les opérations forestières doivent être modifiées pour conserver des caractéristiques particulières comme les arbres en décomposition, protéger les habitats sensibles comme les nids d'oiseaux, les lacs, les ruisseaux et les milieux humides, et soutenir la préservation des ressources en eau et en terres.



- Les fonds forestiers consacrent des fonds dédiés au renouvellement des forêts récoltées et naturellement perturbées.
- 4. Un programme de conformité veille à que les activités de gestion forestière soient conformes aux plans de gestion forestière approuvés.
- 5. Un programme indépendant de vérific tion forestière confirme si les forêts sont gérées de manière durable et en conformité avec tous les règlements.
- 6. Le rapport sur l'état des forêts et la gestion forestière assure la transparence et éclaire la gestion adaptative.
- 7. Les systèmes de gestion de l'information recueillent et tiennent à jour des renseignements sur les valeurs et les caractéristiques des ressources naturelles, l'inventaire des ressources forestières et la croissance forestière afin de soutenir l'analyse et la modélisation des scénarios de récolte, ainsi que les changements à longue échéance à l'habitat et à l'état futur des forêts.

Ces étapes essentielles du cadre font partie du cycle de gestion adaptative, montré ci-dessous, qui est répété tous les 10 ans pour chaque unité de gestion forestière de la province, et offre plusieurs occasions de consultation du public et des Autochtones tout au long du volet PLAN du cycle.

Rajustement Plan de gestion **Planifier** des politiques forestière surveillance de la santé des forêts participation des peuples autochtones et de la population Rapport sur **Opérations** conditions du marché l'aménagement forestières forestier Evaluer Surveille Rapport sur l'état des forêts de l'Ontario Inspections de conformité **Vérifications** indépendantes

Exemple de cycle de gestion adaptative

En plus du cadre stratégique rigoureux de gestion durable des forêts de l'Ontario, une grande partie de l'industrie forestière de la province utilise des systèmes de certification forestière par des tiers reconnus à l'échelle internationale. Les systèmes de certification forestière en application en Ontario ont été élaborés par l'Association canadienne de normalisation, le Forest Stewardship Council et la Sustainable Forestry

des forêts

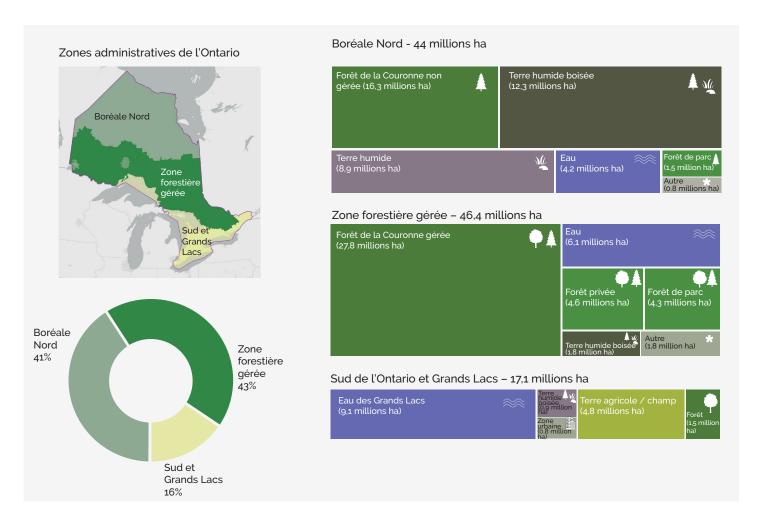


Initiative. Au total, en janvier 2018, 26,2 millions d'hectares dans la province étaient certifiés par un ou plus de ces systèmes de certification. Cela équivaut à 77 p. 100 des forêts de la Couronne gérées en Ontario. En vertu de la loi, les gestionnaires forestiers doivent veiller au renouvellement et à la conservation de toutes les zones récoltées pour assurer la durabilité des forêts de la Couronne. Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF), l'industrie et des tiers indépendants surveillent et évaluent la mise en œuvre des pratiques de gestion durable des forêts, y compris les activités de renouvellement. Les inspections de conformité et les vérifications indépendantes des forêts menées au niveau de l'unité de gestion aident à s'assurer que les opérations forestières respectent les plans de gestion des forêts approuvés. Le MRNF recueille régulièrement des renseignements sur les forêts de l'Ontario à l'aide d'une combinaison de levés au sol, de surveillance aérienne, d'imagerie par satellite et de programmes de recherche. La collecte permanente de renseignements forestiers est essentielle à l'apprentissage continu et à la gestion adaptative.

De plus, l'Ontario surveille et étudie régulièrement les menaces à la santé des forêts. Les renseignements sur la santé des forêts sont utilisés pour élaborer des politiques qui aident à réduire au minimum les répercussions des perturbations naturelles et des changements climatiques. La responsabilité de conserver la santé des forêts à longue échéance est partagée entre le gouvernement, l'industrie, les peuples autochtones et les collectivités locales. L'Ontario collabore avec ces groupes et d'autres intervenants dans l'élaboration de politiques provinciales et l'établissement d'objectifs généraux, la préparation de plans de gestion forestière et l'acquisition des connaissances scientifiques et des renseignements nécessaires pour appuyer le processus décisionnel.

Les forêts ontariennes se composent d'une vaste gamme de paysages, y compris 58 000 kibmètres carrés de parcs et de zones protégées. La méthode de planification des forêts de la province, qui crée un équilibre entre forêts gérées et zones protégées, assure des écosystèmes sains qui soutiennent la biodiversité et procurent des habitats fauniques ainsi que des possibilités de loisirs tout en aidant à atténuer les effets du changement climatique.





L'approvisionnement en bois et la demande future

Les plans de gestion forestière tiennent compte des exigences en matière de durabilité et ont des objectifs concernant les valeurs forestières, comme l'habitat faunique et la biodiversité, ainsi que l'approvisionnement en bois. Une récolte qui s'effectue à l'intérieur du niveau approuvé et de façon conforme aux pratiques du plan de gestion forestière approuvé signifie que nous gérons nos ressources forestières de manière durable.

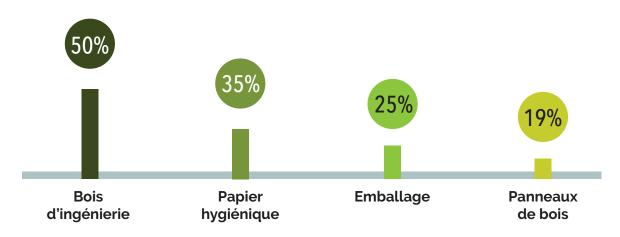
Il existe actuellement près de 15 millions de mètres cubes d'approvisionnement en bois disponible que l'industrie existante ne peut pas récolter et qui pourrait alimenter des investissements supplémentaires dans le secteur forestier. Il est possible d'accroître la récolte dans les limites de ce qui peut être enlevé de manière viable tout en maintenant les normes élevées de l'Ontario applicables à la gestion responsable de ses forêts.

L'utilisation d'une plus grande quantité de notre approvisionnement en bois disponible nous permettra d'élargir nos marchés futurs, au pays comme à l'étranger, sans affecter la durabilité de nos forêts.

L'avenir semble prometteur : au cours des dix prochaines années, on s'attend à une augmentation de la demande mondiale de pâte de bois en raison de la croissance de l'emballage de 25 % et des papiers-mouchoirs de 35 %. La demande de produits de bois d'œuvre et de panneaux devrait elle aussi augmenter, en particulier pour ce qui est des panneaux de bois (19 %) et du bois d'ingénierie (50 %). Le

remplacement des plastiques à usage unique par des solutions en papier est encore trop récent pour que l'on puisse faire des prévisions, mais il pourrait alimenter fortement la croissance du secteur des pâtes et papiers. De plus, une étude de 2018 préparée pour le Forum des Nations Unies sur les forêts¹ prévoit une augmentation de plus de 100 p. 100 de la consommation mondiale des produits dérivés des pâtes de bois au cours des 30 prochaines années. Pendant cette même période, la consommation de produits de bois solides devrait croître d'environ 50 p. 100, et on s'attend à ce que les bioproduits composent 50 p. 100 des produits de consommation.

Croissance de la demande mondiale totale en produits forestiers prévue dans la prochaine décennie



Répondre au changement climatique

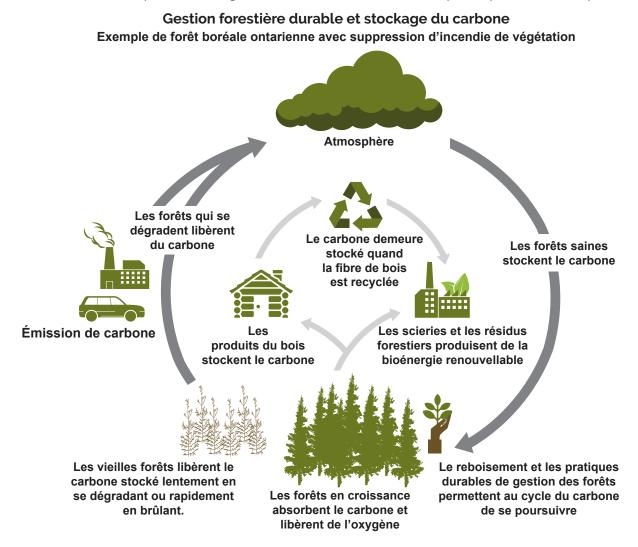
L'industrie forestière, les collectivités autochtones et les intervenants de l'Ontario s'intéressent de plus en plus à la façon de tenir compte du changement climatique dans les activités de gestion forestière d'une manière fondée sur des faits probants, compatible avec la gestion des autres valeurs sur les terres et conforme aux pratiques exemplaires nationales et internationales.

Les décisions de gestion qui permettent de préserver la santé et la diversité des forêts aident à faire face à de nombreuses menaces, y compris le changement climatique. Le cadre stratégique de gestion durable des forêts de l'Ontario vise la santé à longue échéance des forêts de la province. La gestion durable des forêts assure des forêts en santé et diversifiées qui peuvent résister aux répercussions du changement climatique, tout en jouant un rôle essentiel dans la séquestration et le stockage du dioxyde de carbone. L'application de pratiques de gestion forestière pour encourager la croissance et la productivité des forêts peut également donner lieu à des occasions d'augmenter la quantité de carbone séguestré.

¹ Duncan Brack, United Nations Forum on Forests and Global Forest Goals. Sustainable consumption and production of forest products, April 2018



Le cycle de carbone forestier géré (illustré dans le diagramme qui suit) comprend l'absorption du carbone présent dans l'atmosphère par les forêts en croissance, la libération du carbone pendant la récolte, le stockage d'une partie de ce carbone dans les produits du bois récoltés dans des forêts gérées durablement et la diminution des émissions de carbone dans l'atmosphère en remplaçant les combustibles fossiles par de l'énergie issue de biocarburants fabriqués à partir de sous-produits du bois.



La faune et la végétation ont évolué de telle sorte qu'elles dépendent du processus naturel de perturbation des forêts. L'Ontario continuera de gérer et d'éteindre de façon stratégique les feux de végétation dans toute la province. La récolte suivie de la régénération des forêts, comme l'exige la loi ontarienne, imite ces processus naturels à l'échelle du paysage et se traduit par des forêts en santé et bien gérées. Des forêts bien gérées peuvent réduire le risque et la gravité d'événements extrêmes liés au changement climatique, comme les importants incendies de végétation.

Les possibilités d'innovation

La grappe de bioéconomie forestière de Thunder Bay accueille des centres de recherche, des sites de fabrication pilote et des installations de démonstration de calibre mondial comme le Centre de recherche et d'innovation en bioéconomie (CRIBE), le Bioeconomy Technology Centre de FPInnovations (qui héberge les usines pilotes de Lignoforce et TMP-Bio), le Biorefining Research Institute, le Green Chemistry Lab, le

Wood Science Testing Laboratory, et le Fire Testing and Research Laboratory de l'Université Lakehead, ainsi que l' OPG BioEnergy Learning and Research Centre du Collège Confederation.

Le projet TMP-Bio qui se déroule dans le complexe de pâtes et papiers de Produits forestiers Résolu à Thunder Bay ajoute à la gamme de produits et aux flux de rentrées de fonds de cette installation de nouveaux produits comme la lignine raffinée et certains sucres - il s'agit de la prochaine génération de produits du bois novateurs.

Le bois a de nombreuses utilisations différentes, par exemple :

L'impression 3D : La fibre de bois pourrait jouer un rôle majeur dans la plus grande révolution manufacturière de ce siècle en utilisant la lignine, un sous-produit abordable et renouvelable de la fabrication du papier, comme intrant pour les imprimantes 3D.

Cosmétiques et produits alimentaires : Des produits comme le rouge à lèvres, le vernis à ongles, les crèmes et tout un éventail de produits de beauté peuvent être fabriqués à partir du bois. La cellulose, dérivée de la pâte de bois, est ajoutée à de nombreux aliments pour en constituer la structure et en réduire le bris. Globalement, elle ajoute des fibres aux aliments. D'autres produits alimentaires courants qui ont du bois dans leurs composants ou qui sont dérivés du bois sont notamment la fumée liquide, le sirop d'érable, la gomme à mâcher, les fruits, les médicaments et les noix.

Équipement de protection individuelle (ÉPI) et produits d'hygiène médicale : L'industrie des pâtes et papiers est un fournisseur d'ÉPI (y compris les masques chirurgicaux, les blouses et les bonnets), de papier de qualité médicale, de désinfectants pour les mains, de papier hygiénique et d'autres produits d'hygiène. La production d'ÉPI en Ontario permet d'éviter de devoir compter sur des sources externes pour les fournitures médicales essentielles.

Produits chimiques verts : Le méthanol dérivé des usines de pâtes de bois peut être utilisé dans le laveglace, des plastiques, des colles et des tissus, ou être mélangé à l'essence comme carburant automobile. Les possibilités de produits chimiques verts dérivés du bois sont quasiment infinies.

Nouveaux composés dérivés du bois : Les produits en cellulose peuvent remplacer les fibres de verre dans les plastiques renforcés, p. ex., les montures de lunettes. Des recherches sont en cours pour trouver des façons de fabriquer à partir de la lignine de la fibre de carbone qui pourrait servir dans des équipements sportifs haut de gamme (bicyclettes, bâtons de golf, raquettes de tennis, etc.). Le sucre issu du bois peut être utilisé dans un éventail de bioplastiques et fournir des solutions de remplacement aux plastiques à usage unique.

Énergies de remplacement : De nombreuses entreprises forestières deviennent autosuffisantes en énergie pour ce qui a trait à l'électricité, au chauffage, à la vapeur et au combustible. Elles suppriment ainsi la dépendance à l'égard des combustibles fossiles en utilisant des sous-produits des usines (p. ex., l'écorce, les copeaux et la sciure) et la biofibre forestière pour produire de l'électricité et du biobrut renouvelables, ce qui évite la mise en décharge de ces matières. Le bois durable et d'origine locale et ses sous-produits peuvent être utilisés pour chauffer les maisons et les bâtiments dans les collectivités du Nord, rurales et autochtones qui n'ont pas accès au gaz naturel ou qui dépendent du diesel, acheminé de très loin à un coût très élevé. La province élabore à l'heure actuelle un plan d'action en matière de biomasse forestière afin de soutenir le développement économique par l'utilisation de sous-produits d'usines et de biofibres forestières sous-utilisées.



En vedette: Promouvoir la diversific tion et l'innovation dans les produits forestiers

Construire en bois, ce n'est pas nouveau, mais construire avec des produits du bois novateurs, ça l'est. En s'appuyant sur la collaboration et l'investissement, l'Ontario promeut l'utilisation de bois massif. Le terme « bois massif » désigne des matériaux de construction d'ingénierie résistants en bois pouvant remplacer l'acier et le béton dans un grand nombre de constructions : maisons, bâtiments industriels, commerciaux, institutionnels et de hauteur moyenne, pouvant atteindre ou dépasser six étages, ponts.

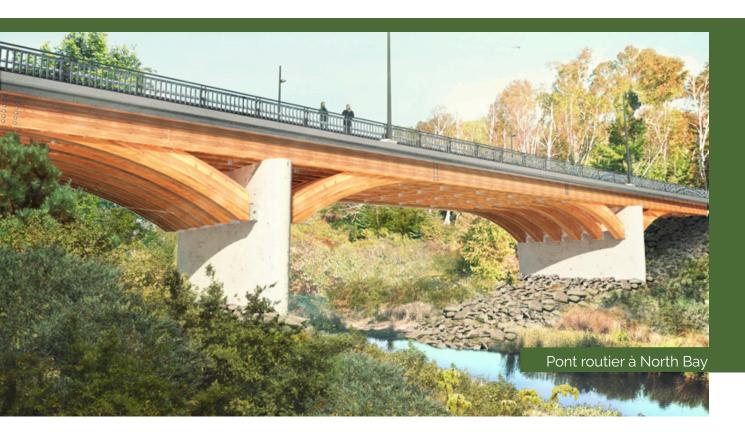
L'utilisation de bois massif crée de nouveaux emplois pour les professionnels et les gens de métier spécialisés et réduit notablement les délais de construction, ce qui abaisse les frais généraux et financiers et les coûts de main-d'œuvre sur place. Les chantiers de construction en bois massif sont moins bruyants et plus propres que les chantiers traditionnels. De plus, le bois massif séquestre le carbone capté de l'atmosphère par nos forêts et exige pour sa production moins d'énergie que les autres matériaux de construction courants. Des études ont prouvé que les produits en bois massif ont une résistance thermique égale, voire supérieure, aux matériaux en béton et en acier. Les processus de construction en bois massif intègrent l'acier (pour les systèmes de fixation) et le béton (pour les fondations).

La province a soutenu quatre projets de démonstration en bois de grande hauteur qui en sont à diverses étapes de la planification et de l'élaboration, notamment :

- » le développement Arbour de 12 étages du Collège George Brown à Toronto
- » l'Academic Tower de 14 étages à l'Université de Toronto
- » un immeuble résidentiel en copropriété de 12 étages qui sera aménagé par Green-vision Developments à North Bay
- » l'aménagement du 77, avenue Wade, un immeuble de bureaux de 8 étages qui sera construit à Toronto. Voir les illustrations en page 21.

De plus, les supports en bois d'un pont routier situé à North Bay, construit en 1937, sont remplacés par du bois massif. L'Ontario collabore avec la Première Nation de Nipissing pour créer des occasions de développement de compétences et de création d'emplois tout en construisant une infrastructure novatrice.











L'avenir du secteur forestier de l'Ontario

L'Ontario est reconnu dans le monde entier pour ses produits du bois tirés de forêts gérées durablement, et nous continuerons de travailler d'arrache-pied pour préserver cette réputation. Il résulte de cet avantage que les consommateurs préfèrent nos produits en bois, et cette tendance ne peut que s'amplifier à mesure que d'autres utilisations du bois sont découvertes.

Cette section présente une série de mesures visant à alimenter la croissance économique, à promouvoir l'innovation, à surmonter les obstacles et à garantir les perspectives à longue échéance du secteur forestier ontarien et des collectivités qui en dépendent. Ces mesures sont regroupées selon quatre axes :

- » promouvoir l'intendance et la durabilité
- » accroître l'exploitation du bois
- » renforcer la compétitivité des coûts de l'Ontario
- » favoriser l'innovation, les marchés et les talents.



Promouvoir l'intendance et la durabilité

Objectifs

D'ici 2022

- · Renforcer la reconnaissance des pratiques de gestion durable des forêts de l'Ontario.
- Établir et renforcer des partenariats avec les peuples autochtones et les entreprises forestières.
- Élargir le partage des recettes liées à l'exploitation des ressources avec les collectivités autochtones.
- · Améliorer la collaboration dans la gestion des forêts.
- · Cerner les possibilités de recours aux forêts de l'Ontario pour soutenir notre lutte contre le changement climatique.
- · Mettre à la disposition des particuliers, des collectivités et des gestionnaires forestiers des renseignements sur la façon dont ils peuvent tenir compte des changements climatiques dans leurs stratégies et leurs plans forestiers.

D'ici 2030

- · Moderniser et adapter le processus de planification de la gestion forestière pour préserver la durabilité des forêts de la Couronne de l'Ontario.
- · Prendre des mesures pour aider les forêts de l'Ontario à s'adapter au changement climatique.
- · Encourager les initiatives d'atténuation des répercussions du changement climatique au moyen de politiques, de directives et de manuels pertinents sur la gestion durable des forêts.

Premiers domaines d'action

Faire connaître mieux encore nos pratiques de gestion durable des forêts

Reconnu comme chef de file en gestion durable des forêts, le secteur forestier de l'Ontario œuvre en vertu des exigences du cadre stratégique de gestion durable des forêts visant à conserver les processus écologiques et la diversité biologique de nos forêts tout en procurant des possibilités économiques. Dans les marchés mondiaux, l'Ontario collabore avec le programme Forest in Mind (Forêts en tête) du Conseil canadien des ministres des forêts pour relever les défis liés aux marchés en fournissant aux clients étrangers de l'information sur les solides antécédents de l'Ontario en gestion durable des forêts.

En Ontario, nous nous appuyons sur un tiers, l'initiative It Takes a Forest, qui aide à faire connaître au public notre excellent bilan en matière de gestion durable des forêts. Nos jeunes sont l'avenir de l'Ontario, qui se transforme de plus en plus en province urbaine. De ce fait, pour accroître la compréhension par les élèves des forêts de l'Ontario et du rôle du secteur forestier, Forests Ontario a produit une série d'outils pédagogiques (en anglais seulement) comprenant des plans de cours et des expériences éducatives

immersives comme Forestry in the Classroom et Forestry Connects. Le personnel enseignant peut choisir d'utiliser ces outils ou d'autres ressources pour aider les élèves à découvrir la foresterie dans les salles de classe.

L'Ontario continuera de travailler avec l'industrie forestière, les collectivités autochtones et d'autres partenaires pour maintenir et adapter le cadre stratégique de gestion durable des forêts, y compris le processus de planification de la gestion forestière, de manière à gérer durablement les forêts de l'Ontario et permettre à l'industrie forestière de croître et de prospérer aujourd'hui et à l'avenir. L'Ontario cherchera à établir des alliances stratégiques avec des systèmes de certification tiers existants pour bénéficier d'outils de marketing d'envergure permettant d'atteindre des groupes clés.

L'Ontario produira des rapports visant à assurer la transparence à l'égard du public au sujet de l'état des ressources forestières et des activités de gestion des forêts. La production de rapports appuie également les efforts continus de gestion adaptative visant à améliorer les pratiques forestières.

Mener de la recherche appliquée et des travaux axés sur les meilleures connaissances scientifiques

L'Ontario continuera de soutenir la recherche appliquée et la surveillance afin d'alimenter la prise de décision et l'élaboration de politiques fondées sur des faits probants, et travaillera avec les peuples autochtones pour intégrer les connaissances écologiques traditionnelles dans la gestion forestière. Nous utiliserons les meilleures données et connaissances scientifiques pour soutenir la planification de la gestion forestière, y compris la croissance et le rendement, la classification écologique des terres et les inventaires forestiers. Conformément au principe de la gestion adaptative, l'Ontario continuera de faire progresser et de rendre publiques les recherches forestières portant sur les répercussions des changements climatiques sur la croissance future des forêts, les feux de végétation et le stockage du carbone dans les arbres.

Établir et renforcer des partenariats avec les Autochtones

L'Ontario continuera de travailler avec les collectivités, les organismes et les entreprises autochtones, ainsi qu'avec l'industrie forestière et les municipalités pour partager davantage les bénéfices économiques tirés de la foresterie en s'attachant :

- » à bâtir la capacité des travailleurs et des entreprises autochtones à participer au secteur forestier en offrant des occasions de formation et en soutenant le développement des affaires autochtones
- » à favoriser une participation accrue dans le cadre de partenariats d'entreprises axés sur la collaboration
- » à étudier les options pour élargir le partage des recettes liées à l'exploitation des ressources avec davantage de collectivités autochtones et de municipalités du Nord.

Améliorer la collaboration dans la gestion des forêts

L'Ontario continuera de mettre en œuvre des initiatives de modernisation de la tenure forestière soutenues à l'échelon local et des fusions d'unités de gestion en collaboration avec l'industrie, les collectivités et les partenaires autochtones. Cet effort stimulera la participation des collectivités locales et autochtones à la gestion des forêts, au développement de l'exploitation forestière et au renforcement des



capacités dans le secteur forestier. De même, l'Ontario fera appel au public, à l'industrie, aux collectivités et aux partenaires autochtones dans le cadre de l'examen et de la révision des éléments du cadre stratégique de gestion des forêts.

Respecter les droits autochtones et protéger les valeurs forestières

L'Ontario reconnaît que les collectivités autochtones jouissent de droits ancestraux et issus de traités et qu'elles sont nombreuses à dépendre de forêts saines pour l'exercice de ces droits. L'Ontario est également conscient de l'importance culturelle des forêts pour un grand nombre de collectivités autochtones. La gestion des forêts demeurera durable et conforme dans son exécution aux valeurs culturelles ainsi qu'aux droits ancestraux et issus de traités. La protection des valeurs autochtones recensées dans le cadre de la gestion forestière continuera de contribuer à la durabilité des forêts de l'Ontario.

L'Ontario continuera d'éviter et d'atténuer les pertes et de minimiser les perturbations économiques et sociales causées par les incendies de végétation. Le programme ontarien de gestion des feux de végétation vise à équilibrer le rôle écologique de ces feux de végétation dans la préservation de forêts saines avec le maintien de la sécurité publique et la protection de l'infrastructure. Partout dans la province, l'Ontario travaille avec les collectivités autochtones dans le but de protéger les collectivités, de former les particuliers et de soutenir la lutte contre les incendies dans le paysage, et utilise et soutient le rôle des pompiers autochtones à l'appui de son programme de gestion des feux de végétation.

Habiter en Ontario, cela signifie pouvoir pêcher, chasser et profiter de possibilités récréatives en plein air de calibre mondial. L'Ontario protège ces valeurs et fait la promotion de ces activités et des possibilités économiques qu'elles procurent tout en demeurant un chef de file mondial dans la gestion de l'environnement naturel de la province pour les générations à venir.

Déterminer les e ets du changement climatique

L'Ontario entreprendra une évaluation provinciale de l'impact du changement climatique qui comprendra l'étude de l'influence probable du changement climatique sur le secteur forestier dans toute la province au cours des prochaines décennies. Les résultats de cette évaluation seront la base de l'étude des options visant à aider le secteur à devenir plus résilient et à soutenir sa compétitivité et sa durabilité.

Nous travaillerons avec l'industrie pour réduire davantage les émissions provenant des forêts et accroître encore le stockage du carbone dans les forêts et les produits du bois récoltés. Les pratiques de gestion adaptative continueront de faire en sorte que les forêts du futur soient productives et résilientes. L'Ontario fera également la promotion de l'utilisation de la biomasse forestière renouvelable par l'industrie et comme source d'énergie pour le chauffage, voire le chauffage et l'électricité, dans les collectivités du Nord, rurales et autochtones.

Comme le prévoit le Plan environnemental conçu en Ontario, la province s'efforcera également d'améliorer les données et les renseignements sur les émissions de gaz à effet de serre, le stockage du carbone dans les forêts et l'évolution du paysage. La province actualisera sa politique sur le transfert de semences pour soutenir la réussite à longue échéance des activités de régénération dans un contexte de changement climatique.



Domaines d'action futurs

Répondre au changement climatique pour atténuer ses e ets

L'Ontario continuera de faire progresser notre compréhension du rôle de la gestion durable des forêts dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci. L'Ontario est également déterminé à s'adapter aux changements climatiques actuels et futurs, et à en atténuer les effets, en contribuant à bâtir la résilience dans les forêts, et en réduisant les répercussions possibles des incendies de végétation.

L'Ontario élabore une orientation stratégique pour améliorer son intervention face aux flambées d'organismes nuisibles dans les forêts, ainsi que pour protéger la santé des forêts et améliorer leur résilience. Une forêt plus résiliente peut faire face à de nombreuses menaces et contribuer à protéger l'approvisionnement en bois de l'Ontario, aujourd'hui et dans l'avenir. L'Ontario élaborera également une orientation stratégique pour protéger l'infrastructure essentielle des chemins forestiers afin d'assurer l'accès à l'approvisionnement en bois. L'exploration des possibilités pour encourager le reboisement de terres privées qui ne sont pas productives d'un point de vue agricole accroîtra la superficie boisée.



Accroître l'exploitation du bois

Objectifs

D'ici 2022

- Actualiser et améliorer l'inventaire forestier de l'Ontario
- Supprimer les obstacles à l'accès au bois
- Évaluer des façons de cultiver plus d'arbres
- · Améliorer le niveau de certitude en matière d'approvisionnements en bois
- · Accroître l'usage de l'approvisionnement en bois disponible

D'ici 2030

- · Récolter l'approvisionnement en bois durable
- Améliorer les estimations de la quantité et de la qualité de l'approvisionnement en bois non utilisé
- · Établir des objectifs chiffrés pour la croissance et la récolte forestières
- Établir des zones de gestion forestière intensive
- · Explorer des façons d'encourager la récolte sur les terres privées

Premiers domaines d'action

Investir dans les technologies de pointe en télédétection

L'Ontario investira 84,5 millions de dollars pour améliorer l'inventaire forestier. Des renseignements plus exacts sur l'approvisionnement en bois en Ontario seront obtenus au moyen de la technologie de pointe en télédétection LiDAR (détection et télémétrie par ondes lumineuses). L'inventaire forestier amélioré alimentera plus efficacement la planification de la gestion forestière et la prise de décisions. L'Ontario renforcera la qualité de l'information sur les forêts en misant sur la technologie de pointe en télédétection pour fournir des données opportunes.

Supprimer les obstacles à l'accès au bois découlant des politiques

Les obstacles à l'accès au bois découlant des politiques seront supprimés tout en préservant le caractère rigoureux de notre cadre stratégique de gestion durable des forêts. Pour y parvenir, il est possible d'éliminer les dédoublements et les chevauchements dans la législation et d'assurer une interprétation uniforme des politiques forestières et des pratiques de mise en œuvre par la formation et le transfert de compétences. L'Ontario met en œuvre une démarche à longue échéance tenant compte des espèces en péril dans la gestion des forêts de la Couronne qui supprimerait le chevauchement réglementaire inutile tout en continuant d'assurer la protection de ces espèces et de leur habitat.

S'orienter pour stimuler la croissance forestière

L'Ontario investit dans un inventaire amélioré des ressources forestières, et ce, pour fournir des renseignements plus opportuns et de meilleure qualité sur l'état des forêts de la Couronne de l'Ontario. Les gestionnaires forestiers ont besoin d'une information exacte et opportune sur la croissance et le développement (p. ex., la réaction à divers traitements sylvicoles) des jeunes forêts en régénération après la récolte pour prendre des décisions sur l'efficacité des programmes de reboisement. Une information



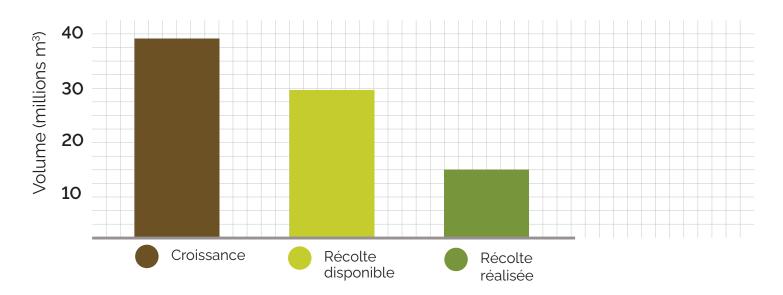
améliorée sur ce bien public est également essentielle pour cerner les possibilités de renforcer la croissance et la valeur de nos forêts. Cette information constituera le fondement d'analyses stratégiques visant à faciliter le choix des moyens les plus efficaces (p. ex., techniques sylvicoles et zones de traitement) pour augmenter les taux de croissance forestière et atteindre d'autres objectifs de la présente stratégie.

Améliorer le niveau de certitude à l'égard de l'approvisionnement en bois, veiller à son utilisation et attirer de nouveaux investissements

Une variété de mesures visant à soutenir les opérations forestières existantes qui encouragent l'utilisation du bois et favorisent sa disponibilité seront mises en œuvre avec, notamment, des stratégies visant à appuyer ces mesures. Des mécanismes plus efficaces et efficients seront envisagés pour que le bois soit utilisé et mis à disposition de manière à soutenir les scieries, usines et exploitants forestiers existants, mais aussi à attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux investissements pour l'approvisionnement en bois sous-utilisé. Par exemple, la faisabilité d'une centralisation des parcs à bois sera évaluée et des restrictions concernant les essences utilisables dans les installations seront levées pour faciliter une utilisation accrue du bois et attirer l'investissement tout en soutenant les scieries, usines et exploitants forestiers existants. Des efforts seront déployés pour travailler avec les gestionnaires forestiers et les usines et scieries ayant des engagements en approvisionnement de bois de sorte que l'approvisionnement soit utilisé et disponible à l'appui de la poursuite des activités des usines ou mis à disposition d'autres exploitants.

Domaines d'action futurs

Forêts de la Couronne ontariennes en 2018 Moyenne annuelle - Croissance / Récolte disponible / Récolte réalisée



Récolter notre approvisionnement durable en bois disponible

Les plans de gestion forestière prévoient la durabilité en incluant des objectifs pour les valeurs forestières, comme l'habitat faunique et la biodiversité, ainsi que pour l'approvisionnement en bois. Une récolte qui s'effectue à l'intérieur du niveau approuvé et de façon conforme aux pratiques du plan de gestion forestière approuvé signifie que nous gérons nos ressources forestières de manière durable.

Les plans de gestion forestière approuvés pour les forêts de la Couronne de l'Ontario recensent quelque 30 millions de m3 d'approvisionnement en bois pouvant être récoltés chaque année. Néanmoins, les niveaux récents de récolte dans la province se sont limités à 15 millions de m3 par an.

La croissance annuelle de nos forêts gérées est de plus de 38 millions de m3. Le niveau visé de récolte de 30 millions de m3 est sensiblement inférieur à la croissance forestière annuelle.

Il existe une possibilité considérable d'accroître les niveaux de récolte jusqu'aux 30 millions de m3 tout en respectant les objectifs (biodiversité, habitat faunique, espèces en péril, etc.) énoncés dans les plans de gestion forestière. Prévoir la durabilité de nos forêts est un principe fondamental du cadre stratégique de gestion durable des forêts de l'Ontario et une exigence législative de la Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne.

Si l'on veut atteindre le niveau de récolte durable autorisé (environ 30 millions de m3) d'ici 2030, il faudra quantifier les types d'approvisionnements en bois non utilisés et leurs emplacements selon le volume, le lieu, l'essence et la qualité, avec des estimations des coûts. L'Ontario collabore avec le Centre de recherche et d'innovation en bioéconomie pour mettre sur pied un modèle économique d'approvisionnement en bois qui aidera les investisseurs et les collectivités à recenser les options permettant d'élargir la production forestière existante et de trouver de nouveaux marchés.

Etablir des objectifs chiffrés pour la croissance forestière

Des analyses stratégiques de la croissance, de la récolte et des perturbations naturelles actuelles sont nécessaires pour établir les types de mesures les plus efficaces en vue de stimuler la croissance potentielle de nos forêts. L'augmentation de la croissance ou de la qualité des produits peut se faire de nombreuses façons, p. ex. en veillant à l'établissement opportun et efficace de peuplements complètement reboisés après la récolte ou en protégeant la forêt de pertes liées aux incendies de végétation et aux ravageurs et en investissant dans des traitements intensifs. Dans l'établissement des objectifs de croissance forestière, l'Ontario s'engage à cultiver davantage d'arbres et à préserver notre capacité d'équilibrer biodiversité, conservation des ressources naturelles, habitats et valeurs culturelles tout en respectant les droits ancestraux et issus de traités et la demande sociétale accrue en produits du bois provenant de forêts gérées durablement.

Stimuler la productivité de nos forêts

Des investissements stratégiques dans des activités de gestion forestière intensive sont nécessaires pour que se concrétise le potentiel de croissance forestière. Une analyse stratégique visant à établir des objectifs de croissance déterminerait le type d'activités de gestion forestière intensive ainsi que les lieux et les périodes où ces activités auraient l'effet désiré.

Accroître la récolte sur les terres privées

L'Ontario étudiera l'utilisation de divers outils pour encourager de manière responsable une plus grande production de bois sur les terres privées.



Renforcer la compétitivité des coûts de l'Ontario

Objectifs

D'ici 2022

- · Accroître les gains en efficacité pour aider à réduire les coûts pour le secteur forestier
- Envisager des investissements stratégiques dans les chemins forestiers
- Encourager le recours à des essences et des qualités de billes sous-utilisées
- · Rationaliser les exigences de la gestion forestière
- · Réduire les dédoublements et moderniser les processus d'approbation

D'ici 2030

- · Continuer d'améliorer la compétitivité mondiale du secteur forestier
- · Créer un climat d'affaires qui attire les investissements
- · Engranger les bénéfices des investissements dans l'inventaire forestier
- · Créer un climat d'affaires qui attire les investissements

Premiers domaines d'action

Examiner les coûts de l'énergie

Les coûts de l'énergie demeurent un intrant de premier plan pour le secteur forestier. En avril 2019, l'Ontario a lancé des consultations avec les intervenants de l'industrie concernant la structure et l'efficacité de la tarification de l'électricité et des programmes connexes visant les industries, notamment l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel et le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord.

Optimiser l'utilisation des sous-produits des usines et des scieries

Pour réduire les émissions de carbone, l'Ontario a élaboré sa propre politique provinciale en remplacement du système fédéral de tarification fondé sur le rendement. Cette politique reconnaît l'utilisation des sous-produits des usines (p. ex., écorce, copeaux, sciure) au lieu des combustibles fossiles pour procurer au secteur manufacturier des sources de chaleur, de vapeur et d'énergie tirées de la biomasse. L'utilisation optimisée de sous-produits des usines réduit le besoin en combustibles à forte teneur en carbone et évite d'imposer des pressions inutiles sur les lieux d'élimination des déchets. Elle favorise de ce fait des chaînes d'approvisionnement hautement intégrées entre les usines de pâtes et papiers, de bois d'œuvre et de panneaux, où le sous-produit d'une usine soutient (tout en constituant une source de revenus) l'approvisionnement en bois et les besoins énergétiques internes d'une autre usine. Ces sous-produits d'usine représentent une occasion de développer des produits nouveaux et novateurs à valeur ajoutée. Pour aider dans ce domaine, l'Ontario s'engage à mettre en place un plan d'action en matière de biomasse forestière qui assure des emplois et encourage la durabilité dans le secteur forestier, tout en soutenant le développement économique par l'utilisation de sous-produits d'usines et de biofibres forestières.



Entre 1990 et 2018, l'industrie des pâtes et papiers en Ontario a réduit les émissions totales de gaz à effet de serre de 56 % (source : Inventaire officiel canadien des gaz à effet de serre, tableaux du GIFC sur les GFS).

Abaisser les taxes et impôts

L'Ontario a pris des mesures parallèles à celles du gouvernement fédéral pour permettre aux entreprises d'accélérer l'amortissement des investissements dans les immobilisations. Ces mesures s'appliquent aux actifs acquis après le 20 novembre 2018, qui deviennent accessibles avant 2028.

Réaliser des investissements stratégiques dans les chemins forestiers

L'Ontario investit dans les chemins forestiers en raison des avantages importants qu'ils procurent généralement à un grand nombre de collectivités autochtones, d'exploitants touristiques, de propriétaires de chalets, de chasseurs, de cueilleurs de nourriture ou de plantes médicinales, d'acteurs du secteur forestier et d'autres industries comme les secteurs ferroviaire, énergétique et minier, de même qu'aux premiers intervenants d'urgence. L'Ontario étudie actuellement l'efficacité globale du programme de sorte que l'infrastructure essentielle des chemins forestiers continue de répondre aux besoins divers des nombreux utilisateurs des forêts.

Examiner certaines composantes du prix de coupe

Le régime d'établissement des prix du bois sur pied de l'Ontario s'adapte aux tendances du marché. Les composantes de ce régime pourraient être examinées dans une optique stratégique avec nos partenaires de l'industrie pour encourager une utilisation accrue du bois et la récolte d'essences et de billes de qualité inférieure pour lesquelles il n'y a actuellement pas de marché.

Réduire le fardeau réglementaire et rationaliser les processus

L'Ontario s'attache à réduire davantage les formalités administratives et le fardeau réglementaire applicables au secteur forestier, notamment en rationalisant le processus de délivrance de permis et d'approbation, en éliminant les dédoublements et en modernisant le processus de planification de la gestion forestière ainsi que l'approche de vérification indépendante des forêts. Tous ces efforts réduiront les coûts pour l'industrie et le gouvernement tout en continuant de soutenir la gestion durable de nos forêts

Domaines d'actions futurs

Mieux orienter les Fonds

L'Ontario s'appuiera sur le financement de la sylviculture disponible au moyen du Fonds de réserve forestier et du Fonds de reboisement pour soutenir davantage les objectifs de la Stratégie pour le secteur forestier. Nous étudierons les façons d'améliorer la gestion forestière dans la province par des mesures qui accroîtront les approvisionnements en bois disponibles et qui favoriseront la compétitivité des coûts.



Tirer les bénéfi es des investissements dans l'inventaire forestier

Les investissements réalisés par l'Ontario dans les technologies de pointe en télédétection, comme LiDAR, créent également des possibilités d'entreprendre de meilleures analyses et peuvent aider à automatiser le processus de planification et de soumission de rapports, ce qui réduira les coûts.

Fonds de reboisement

Le Fonds de reboisement permet d'assurer le financement durable des travaux de régénération forestière admissibles effectués sur les terres de la Couronne de l'Ontario.

Fonds de réserve forestier

Le Fonds de réserve forestier fait office de police d'assurance pour la province en veillant à ce que les activités de régénération puissent avoir lieu en cas d'épuisement naturel ou si un important titulaire de permis devient insolvable.

Le Fonds de réserve forestier et le Fonds de reboisement sont tous deux administrés en vertu de la Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne. Ils constituent une partie importante du programme de gestion forestière de l'Ontario.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les fonds, veuillez consulter la page Web du Fonds de reboisement et du Fonds de réserve forestier.



Favoriser l'innovation, les marchés et les talents

Objectifs

D'ici 2022

- · Remanier le programme de soutien aux entreprises aux fins de modernisation et d'innovation
- · Investir dans la prochaine génération de produits forestiers
- · Augmenter l'utilisation du bois de l'Ontario pour la · Accroître l'utilisation du bois dans l'infrastructure construction et le chauffage
- · Mieux faire connaître le secteur forestier de l'Ontario et la gestion durable des forêts
- Encourager l'utilisation du bois dans des immeubles commerciaux de faible hauteur, de moyenne hauteur et de grande hauteur, ainsi que pour la construction de ponts en Ontario
- · Publier un calculateur de carbone

D'ici 2030

- Évaluer l'utilisation des technologies de transport et de récolte autonomes
- · Élargir l'éventail de marchés internationaux pour les produits du bois de l'Ontario
- des bâtiments et des ponts en Ontario
- · Actualiser le document intitulé Référence sur les bâtiments en bois de grande hauteur de l'Ontario et le guide de référence sur les ponts en bois de l'Ontario (Ontario Wood Bridge Guide, en anglais seulement)

Premiers domaines d'action

Réaliser des investissements stratégiques

Le programme de soutien aux entreprises du secteur a été remanié pour contribuer à ouvrir l'Ontario aux affaires, optimiser la valeur fournie et créer des possibilités plus vastes à l'intention des entreprises, des contribuables et des collectivités de toute la province. Le Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier aidera l'industrie à renforcer sa compétitivité et encouragera l'investissement dans des projets stratégiques de ce secteur. Le programme stimulera la modernisation de l'industrie et favorisera l'innovation pour diversifier le secteur et tirer encore mieux parti de la nature intégrée de l'industrie.

L'Ontario fait également en sorte que le secteur forestier du Nord de l'Ontario reste ouvert aux affaires. Par l'entremise de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), l'Ontario investit dans des projets menés avec le secteur privé qui renforcent les capacités essentielles en matière de récolte, de transport et de traitement dans l'ensemble de l'industrie forestière. Ces investissements créent des emplois, soutiennent les principaux employeurs du secteur manufacturier et construisent des chaînes d'approvisionnement de matières premières fiables. Grâce à ces investissements, le secteur



forestier de l'Ontario continuera d'offrir des débouchés durables à longue échéance pour la main-d'œuvre, les fournisseurs et les services de la région.

Promouvoir l'innovation

L'Ontario travaille avec les dirigeants de l'industrie, le Centre de recherche et d'innovation en bioéconomie (CRIBE), FPInnovations et les universités et collèges pour soutenir la commercialisation de processus et de produits forestiers novateurs. La mise en lien de l'approvisionnement en bois du Nord avec les producteurs biochimiques et les fabricants de produits en bois d'ingénierie du Sud permettra le remplacement de produits non renouvelables par des produits renouvelables et soutiendra la création d'emplois dans tout l'Ontario. En encourageant le passage à des méthodes de construction modernes novatrices telles que la construction préfabriquée et modulaire, l'Ontario peut soutenir l'utilisation du bois tout en aidant à réduire les coûts et les délais de construction.

Pour accélérer la commercialisation des technologies et des produits forestiers de prochaine génération, et pour soutenir les efforts visant à ajouter le plus de valeur possible à l'échelle locale, l'Ontario travaillera avec le CRIBE, l'industrie, les collectivités autochtones et d'autres partenaires en vue d'établir des feuilles de route relatives aux chaînes de valeur

Accroître l'utilisation du bois

L'Ontario crée actuellement des possibilités d'accroître l'utilisation du bois dans des secteurs de la construction où il n'était pas employé traditionnellement jusque-là. Par exemple, l'utilisation accrue du bois dans des immeubles résidentiels, commerciaux et institutionnels de faible hauteur, de moyenne hauteur et de plus grande hauteur, ainsi que pour la construction de ponts, soutient l'économie, l'offre de logements et l'environnement. En travaillant avec nos partenaires, notamment le Conseil canadien du bois, en vue d'harmoniser les codes et les normes et d'élaborer des outils, des études et des ressources pédagogiques, nous contribuerons à une évolution vers l'utilisation accrue du bois dans notre infrastructure.

Par des efforts comme le Plan d'action pour l'offre de logements, notre gouvernement travaille en vue d'harmoniser le Code du bâtiment de l'Ontario avec les codes nationaux. L'harmonisation de ce code avec le Code national du bâtiment du Canada pourrait élargir les possibilités d'utilisation du bois massif dans les bâtiments de l'Ontario, donnant ainsi aux fabricants accès à de nouveaux marchés et stimulant l'ensemble du secteur forestier

Bien conçus, construits et entretenus, les immeubles en bois massif peuvent durer des décennies. Même dans les conditions climatiques dures du Canada, ils dépasseront les 50 années de vie utile que prévoient la plupart des codes du bâtiment canadiens. En encourageant la prise en compte du bois pour les projets d'infrastructure publique, l'Ontario donne l'exemple et réduit l'empreinte carbone de nos édifices publics et de nos ponts à l'échelle de l'ensemble du gouvernement. Pour appuyer davantage l'utilisation du bois dans la construction du secteur privé, l'Ontario participera, avec les principales municipalités, aux efforts visant la mise en place d'incitatifs économiques pour encourager la construction à faibles émissions de carbone.

Nous pouvons promouvoir davantage et favoriser les débouchés liés aux systèmes de construction en bois massif en cartographiant la chaîne de valeur du bois massif, en repérant les liens et en favorisant



l'intégration entre la forêt, l'usine, le fabricant et le promoteur, jusqu'au consommateur. Ce travail soutient le Plan environnemental conçu en Ontario de notre gouvernement.

L'Ontario améliore les environnements commerciaux et politiques afin de rendre possible l'utilisation de biocarburants durables et renouvelables pour le chauffage en Ontario. L'Initiative ontarienne pour la biothermie soutient le Plan environnemental conçu en Ontario en faisant la promotion de la biothermie comme option de chauffage dans les collectivités du Nord, rurales et autochtones, qui dépendent pour l'instant des combustibles fossiles.

Que sont les biocarburants et la biothermie?

Les biocarburants sont des carburants issus de la biomasse, comme les résidus de transformation du bois, qui peuvent être utilisés pour produire de la chaleur et (ou) de l'énergie. La biothermie est l'énergie thermique générée par la conversion de biocarburants solides, liquides et gazeux. Les systèmes modernes de biothermie d'aujourd'hui présentent des similitudes en matière d'efficacité, de rendement et d'émissions aux systèmes de chauffage électrique et à combustible fossile.

Accéder à de nouveaux marchés

L'Ontario encouragera les petites et moyennes entreprises à accéder à des marchés d'exportation mondiaux en offrant des conseils stratégiques et de l'information commerciale ainsi qu'en soutenant la participation à des missions commerciales dans les marchés émergents.

Lever les obstacles commerciaux

Compte tenu de notre emplacement géographique, notre capacité à exporter des produits forestiers aux États-Unis est d'une importance essentielle. Nous travaillons avec notre industrie, les gouvernements de tout le Canada et des partenaires des Etats-Unis pour faire la promotion d'un commerce ouvert et équitable des produits forestiers.

Faire de l'Ontario le choix naturel





L'Ontario favorise également la croissance du marché intérieur, en facilitant la recherche et l'achat de produits du bois locaux par les consommateurs. Lorsque ceux-ci achètent un produit portant le logo Le bois de l'Ontario, ils sont assurés que ce produit a été fabriqué ici même dans la province avec du bois récolté dans des forêts gérées durablement de l'Ontario. En collaboration avec nos partenaires, nous sensibiliserons davantage le public au soutien apporté par l'industrie forestière de l'Ontario aux économies locales et à l'environnement par des pratiques de gestion durable des forêts.

Collaborer à l'analyse du carbone

L'Ontario travaillera avec le Québec pour parachever l'élaboration d'un outil utilisable par les concepteurs de bâtiments pour estimer les émissions de gaz à effet de serre de diverses conceptions d'immeubles et optimiser l'utilisation de produits du bois variés et la capacité inhérente du bois à stocker le carbone. En rendant cet outil accessible au public, le gouvernement fournira un moyen par lequel le secteur privé, les



municipalités et les entités provinciales peuvent comptabiliser l'empreinte carbone de leurs biens de construction.

Développer les talents dans le secteur forestier

Comme un grand nombre d'industries, la foresterie fait face à des pénuries de main-d'œuvre dans des fonctions diverses, comme la récolte, le transport de billes, le travail en usine, les métiers spécialisés, le camionnage et la supervision. Relever ce défi requiert des efforts de collaboration entre les associations, l'industrie, l'Ontario et le gouvernement fédéral. L'établissement des possibilités de formation pour les jeunes autochtones sera également important pour l'avenir du secteur. Ensemble, nous pouvons élaborer et exécuter les stratégies requises pour attirer, maintenir en poste et former le personnel afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre.

Le cadre éducatif de l'Ontario continuera d'exposer les élèves à la foresterie par l'entremise de programmes déjà en place comme le programme de Majeure Haute Spécialisation. Il vise les élèves du cycle secondaire et expose de jeunes adultes aux débouchés existants en foresterie. Ce programme et le soutien financier alloué spécifiquement à l'apprentissage expérientiel pour les élèves de la maternelle à la 12e année sont des soutiens de programme essentiels à la planification d'apprentissage, de carrière et de vie de l'Ontario. Il est présenté dans le document intitulé Tracer son itinéraire vers la réussite.

En plus du cadre éducatif de l'Ontario, la province appuie la mise en œuvre d'un ensemble de programmes et de services de formation en matière d'emploi et de compétences par l'entremise d'Emploi Ontario. Ces programmes et services sont conçus pour répondre aux besoins locaux en matière de compétences et de formation des travailleurs et des employeurs, y compris ceux du secteur forestier.

L'Ontario travaillera avec les organismes intéressés pour remédier aux lacunes au niveau de la formation grâce à des méthodes d'apprentissage novatrices, interactives et expérientielles, comme les simulateurs de machineries lourdes et les salles de classe mobiles ou en ligne.

Par l'entremise de la SGFPNO, l'Ontario soutiendra les employeurs du Nord de l'Ontario, y compris le secteur forestier, pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans la région. Grâce au programme de stages de la SGFPNO, les employeurs seront admissibles à une aide pour le recrutement de personnes qui seront formées pour combler les manques de main-d'œuvre qualifiée dans la région. Par ces investissements, l'Ontario soutiendra la main-d'œuvre dans le Nord afin de répondre aux besoins des employeurs.

Domaines d'actions futurs

Adopter de nouvelles technologies

Les réseaux 5G auront un impact énorme sur diverses industries dans toute notre économie, dont le secteur forestier. Ils permettront l'adoption d'un éventail de technologies d'automatisation pouvant améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement et donneront aux fabricants la possibilité de s'adapter rapidement à l'évolution de la demande des marchés. Les technologies de fabrication intelligente permettront à l'industrie de prospérer dans ce nouvel environnement, d'utiliser nos ressources forestières de manière optimale et de maximiser leur productivité.



L'Ontario travaille avec l'industrie forestière, le Centre de recherche et d'innovation en bioéconomie, FPInnovations et d'autres intervenants pour explorer les mécanismes permettant de renforcer la compétitivité, y compris l'adoption d'outils novateurs qui optimisent les processus industriels, la récolte, le reboisement et les activités de construction routière.

À l'appui du Plan environnemental conçu en Ontario, l'utilisation par l'industrie et les collectivités d'énergies de remplacement économiques tirées de la biomasse sera évaluée à partir de la modélisation des coûts du bois livré et de l'examen de solutions intégrées pour le chauffage et l'électricité.

Mettre à l'essai des véhicules automatisés

L'Ontario fait face à une pénurie de camionneurs pour le transport du bois jusqu'aux usines et des produits jusqu'aux marchés. En collaboration avec nos partenaires, l'Ontario étudiera l'applicabilité au secteur forestier de véhicules hautement automatisés et soutiendra la mise à l'essai de ces véhicules pour contribuer à répondre à ce besoin.

Soutenir l'innovation dans la construction

La plupart des bâtiments sont conçus individuellement et construits dans le cadre de projets ponctuels, presque totalement sur place. L'adoption croissante de la construction modulaire et de la préfabrication utilisant des produits de bois d'ingénierie de pointe provenant des forêts de l'Ontario peut aider l'industrie à innover. La construction étant un des principaux secteurs à l'échelon mondial, une évolution de l'exécution des projets vers un mode de construction plus rapide, plus efficient, plus économique et plus durable peut avoir des répercussions considérables. C'est un autre moyen pour nous de faciliter l'atteinte des objectifs du Plan d'action pour l'offre de logements.

En actualisant des publications comme le Guide sur les bâtiments en bois de grande hauteur de l'Ontario et le guide intitulé <u>Ontario Wood Bridge Guide</u> pour y inclure les améliorations aux codes du bâtiment et à la construction de même que les avancées scientifiques, l'Ontario mettra de l'avant les possibilités d'accroître l'utilisation du bois dans les applications où ce matériau convient le mieux.





La voie à suivre

Le secteur forestier occupe une place importante dans l'histoire de l'Ontario et sera essentiel dans l'avenir de la province. Nous continuerons donc de travailler avec nos partenaires pour appuyer sa croissance et sa prospérité à longue échéance. Notre province jouit d'une combinaison unique d'entreprises forestières, d'industries manufacturières secondaires et d'expertise technologique, lesquels nous donnent un avantage économique considérable que nous continuerons de consolider.

La présente stratégie énonce des objectifs et des mesures clés en vue de transformer le secteur forestier au cours des dix prochaines années. Pour atteindre ces objectifs, nous devrons collaborer avec l'industrie, les collectivités autochtones, les municipalités, le gouvernement fédéral et les établissements axés sur la recherche, l'innovation et l'enseignement.

À l'évidence, les forêts sont notre principal atout et un avantage primordial. C'est pourquoi leur durabilité doit demeurer un principe incontournable pendant la mise en œuvre de la Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario. En ce qui concerne les ressources naturelles, il existe peu de secteurs où les acteurs peuvent faire croître et reconstituer ce qu'ils récoltent de manière à contribuer à ce que les forêts demeurent saines et disponibles pour les générations futures.

Travailler avec les collectivités autochtones

Les collectivités autochtones et leurs membres sont des contributeurs, des acteurs économiques et des chefs de file d'importance dans le secteur forestier et ils exercent des droits protégés par la Constitution dans les forêts de l'Ontario. La province continuera de dialoguer avec les collectivités concernées et de les consulter à mesure que sont mis au point des éléments de la Stratégie pour le secteur forestier.

Comité consultatif

Un comité consultatif appuiera l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des diverses mesures exposées dans la présente Stratégie. En partenariat avec la province, le comité consultatif fournira des conseils sur l'exécution de la stratégie et soutiendra l'élaboration d'indicateurs de rendement clés pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures et le succès de la stratégie. Le comité consultatif sera également chargé de rendre compte chaque année des progrès accomplis dans l'exécution des mesures indiquées sous chaque axe.

Indicateurs de rendement clés

Pour faciliter la surveillance des progrès dans l'exécution de la stratégie, l'Ontario s'engagera à élaborer là où cela est possible des indicateurs de rendement clés pour les mesures indiquées sous chaque axe. Ces indicateurs incluront des mesures directes (extrants) dont la surveillance à long terme permettra de suivre les changements et les tendances afin de faciliter l'évaluation de l'efficacité des diverses mesures (résultats) dans l'atteinte des objectifs établis pour chaque axe.

Ensemble, nous pouvons construire un avenir prometteur pour le secteur forestier et les nombreuses personnes et collectivités qui en dépendent en misant sur notre atout le plus important et le plus précieux : une forêt gérée durablement.

